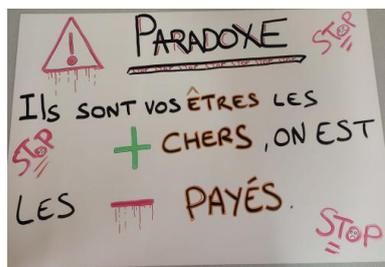


Les animateurs périscolaires en grève pour « la reconnaissance »

PAR JAMES GREGOIRE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

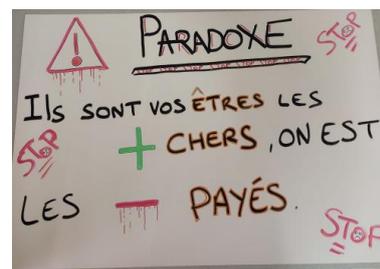


Pancarte partagée sur un groupe Facebook d'animateurs. © Alex Gamino - DR - Facebook

Largement oubliés depuis le début de la pandémie, ils sont en première ligne. Ce 19 novembre, des personnels de centres de loisirs sont en grève, partout en France, pour gagner la considération des pouvoirs publics et la revalorisation de leurs rémunérations.

« Cet été, confiez vos enfants à des professionnels... », disait l'affiche du film *Nos jours heureux*, qui racontait une colonie de vacances joyeusement bordélique, en 2006. Professionnels, certes, mais mal payés, sans doute. Obtenir une meilleure rémunération fait partie des motivations de la grève des animateurs de colonies de vacances, de centres de loisirs et autres activités périscolaires, qui a lieu dans toute la France ce vendredi 19 novembre, veille de la journée internationale des droits de l'enfant.

La mobilisation est partie des réseaux sociaux. « *Ce sont vos êtres les plus chers, on est les moins payés* », peut-on lire sur une pancarte partagée sur un groupe de mobilisation Facebook. « *Le mot d'ordre de cette mobilisation, c'est la revalorisation du métier* », clame Élisabeth Rives, directrice de centre de loisirs à Toulouse et représentante syndicale Sud-Solidaires Collectivités territoriales. Une revalorisation « financière, oui », mais qui doit aussi passer par « une professionnalisation du métier, donc par la titularisation des agents ».



Pancarte partagée sur un groupe Facebook d'animateurs © Alex Gamino - DR - Facebook

Une partie non négligeable des animateurs qui travaillent au sein des écoles sont contractuels en CDD, ou vacataires de la fonction publique. Ce dernier statut est normalement destiné à répondre à une demande ponctuelle, mais est utilisé dans les faits pour occuper des postes pérennes. Selon la loi, un agent peut rester vacataire six ans maximum.

Le manque de reconnaissance professionnelle expliquerait la pénurie d'animateurs qui se fait sentir depuis quelques années maintenant, comme le rappelle Élisabeth Rives : « *Je travaillais dans un accueil de loisirs il y a dix ans, on avait une capacité de soixante enfants. Aujourd'hui, ce même accueil a une capacité de vingt-deux enfants, notamment parce qu'il n'y a pas assez de personnel.* »

Pour elle, les gouvernants ne se rendent pas compte que « *le métier d'animateur a changé: la plupart des animateurs font ça à temps plein* ». Cette professionnalisation passe aussi par la création d'une véritable filière de l'animation, « *qui aille jusqu'à la catégorie A ainsi qu'une revalorisation salariale* », explique la militante, qui demande de « *dégeler le point d'indice pour atteindre un salaire minimum de 1 700 euros* ».

Un constat et des revendications partagées par Ghislaine Le Divechen, secrétaire fédérale de la FERC-CGT (Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture CGT) : « *Sur les métiers de l'animation, on s'aperçoit que 50 000 postes d'animateurs ne sont pas pourvus.* »

Pour cette dernière, il faut aussi mettre l'accent sur la formation. Sarah El Haïry, secrétaire d'État en charge de la jeunesse et des sports, a annoncé fin octobre une aide de 200 euros pour passer le Bafa, le brevet d'aptitude des animateurs. « *On ne reconnaît pas le*

métier d'animateur avec 200 euros, note Ghislaine Le Divechen. Il y a besoin d'animateurs qualifiés, avec des projets, du concret, de l'expérience. »

Le manque de formation précarise *de facto* la profession. Et cette précarité risque de peser sur la mobilisation de ce jour de grève nationale. Mais il y en aura d'autres, assurent les responsables syndicales. « *Le 19 novembre, c'est le début. Mais en décembre, nous appelons à un mouvement d'ampleur, avec plein de manifestations prévues, pour la reconnaissance de la profession* », précise la responsable CGT.

« Pas un métier définitif »

« *On veut se faire entendre* », explique Jordan, directeur de centre de loisirs en banlieue parisienne. Il identifie le Covid comme un accélérateur de cette motivation : « *Dans toutes les mesures qui sont annoncées, on oublie toujours les animateurs. Même pendant les confinements, pas un mot sur nous alors qu'on était en première ligne.* »

Il souhaite aussi la titularisation des vacataires et le passage automatique des directeurs titulaires en catégorie B, « *plutôt qu'une simple prime de 50 ou 70 euros* ». Il peste, lui aussi, contre le manque de formation et la précarité du métier : « *Mis à part quelques financements locaux pour le Bafa, on n'a aucune aide de la part de l'État pour passer des diplômes reconnus* », tels que le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, équivalent BAC) par exemple. « *On ne peut pas se plaindre du manque de compétence ou d'envie des animateurs si on ne leur propose rien comme perspective supplémentaire* », souligne Jordan.

Yanis, animateur vacataire à Paris, est gréviste. Pour lui, « *c'est une question de reconnaissance surtout* ». Il estime qu'être mieux considéré changera « *la vision de la société* ». « *Etsi on est mieux reconnus, notre statut et notre rémunération évolueront forcément.* »

Yanis a longtemps souffert de l'image de légèreté et de manque de sérieux liée à la profession : « *Pour ma famille et même certains parents d'élèves, être*

animateur, "ce n'est pas un métier définitif", "c'est juste un job étudiant, temporaire". Je n'ai même pas le bac, et on me parle de job étudiant... », rigole-t-il.

Il est aussi conscient de la précarité qui touche les animateurs hors fonction publique : « *Ceux qui travaillent en colonie, c'est compliqué. T'es là, tu travailles 24 heures sur 24, pour être payé même pas 30 euros par jour.* »

Ce régime d'exception, et cette rémunération dérisoire, est permis grâce au contrat d'engagement éducatif (CEE), notamment utilisé par les organismes de vacances. Il prévoit une rémunération journalière minimum équivalente à 2,20 fois le Smic (soit 23,06 euros brut). Un dispositif contre lequel se battent aussi les grévistes.

« *On estime que tout travail mérite un salaire décent, donc le minimum c'est le Smic temps plein* », affirme Joël Saint-Viteux, du syndicat Sud Santé Sociaux, qui défend les intérêts des animateurs du privé. Il estime qu'une revalorisation salariale est essentielle, « *car si on prend en compte l'inflation et le coût de la vie, on a perdu l'équivalent de 400 euros par mois* ». Le secteur est, pour lui, « *le grand oublié permanent. Le plus souvent, les animateurs sont la dernière roue du carrosse* ».

Depuis 2018, les textes prévoient moins d'encadrants

Le syndicaliste souhaite enfin, comme bien d'autres, que le gouvernement revienne sur la réforme des taux d'encadrement **en périscolaire**. Avant 2018, il fallait 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire. Aujourd'hui, c'est 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire (si la période est inférieure à 3 heures, le taux passe à 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire).

« *En réduisant le taux d'encadrement, on ne fait que détériorer la qualité de l'accueil des enfants, et accentuer la fatigue et la lassitude que ressentent les animateurs* », conclut Joël Saint-Viteux.

Les organisations syndicales ont été reçues le 18 novembre par Benoît Coquille, conseiller en charge des politiques d'éducation populaire du cabinet de Sarah El Haïry.

« On s'est sentis écoutés, mais on ne s'attend pas à des avancées révolutionnaires, tempère Ghislaine Le Divechen, de la CGT. On lui a expliqué tout ce qui n'allait pas. Que le diplôme de référence c'était le BPJEPS, pas le Bafa. Qu'en dehors du bac pro, il n'y a pas de formations financées par l'Éducation nationale. Qu'il y avait des abus sur le CEE. »

Le conseiller a annoncé le lancement prochain d'assises de l'animation, afin de faire le point sur le secteur et le réformer pour s'adapter aux problématiques modernes. «Les organisations syndicales n'y sont pas conviées pour l'instant », tient toutefois à préciser Ghislaine Le Divechen. Les syndicats interrogés par Mediapart préviennent que la mobilisation ira crescendo en décembre.

Boîte noire

James Gregoire a été animateur et directeur d'Accueil collectif de mineurs (ACM) au sein de diverses associations et municipalités pendant sept ans.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.